

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/168  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <b>DELIBERATION n°DC2015/61</b>	

Nombre de membres : Le deux juillet deux mille quinze, à 19h30, le Conseil  
 En exercice : 125 Communautaire, dûment convoqué, se réunit à  
 Présents : 67 VOUZIERES sous la présidence de M. Francis  
 Votants : 76 (dont 9 pouvoirs) SIGNORET.  
 POUR : 76 (100%)  
 CONTRE : 00  
 ABSTENTION : 00

Date de la convocation : 24/06/2015  
  
 M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote :* Mesdames BAUDART Martine, BEGNY Agnès, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, SEMBENI Anne, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Dominique, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CARPENTIER Dominique, COLIN Michel, COLSON Dominique, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAUDARD Daniel, GODART Olivier, GOMES Antonio, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LAURENT-CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Xavier, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NANJL Léopold, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PIERSON Florent, POTRON Francis, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre.

*Représentés :* Mesdames BRUSA Régine donne pouvoir de vote à Monsieur GROSSELIN Jacques et PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM et Messieurs BARDIAUX François donne pouvoir de vote à Madame PASSERA Karine, BROUILLON Patrick donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET Francis, CANNAUX Francis donne pouvoir de vote à Monsieur PIERSON Florent, LANTENOIS Jacques donne pouvoir de vote à Monsieur GODART Olivier, QUEVAL Guillaume donne pouvoir de vote à Monsieur MATHIAS Frédéric, RACOUR Patrick donne pouvoir de vote à Monsieur MAS Raoul et VALET Bruno donne pouvoir de vote à Madame VERNEL Martine.

---

**OBJET : Désignation des membres titulaires et suppléants de la commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)**

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances pour les EPCI de plus de 5 000 habitants, exerçant la compétence Transports ou Aménagement de l'espace ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26/09/14 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes ;

Vu la délibération n°DC2012/35 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 créant la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et fixant sa composition ;

.../...

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le... 2.0. JUL., 2015.....**  
**Et de sa publication ou notification le.....**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DESIGNER les membres titulaires et suppléants suivants au sein du collège des élus :
  - TITULAIRES : Mesdames Martine BAUDART, Josette COURAULT et Suzanne RAULIN et Messieurs Claude ADAM, Claude DEBOURCES, Vincent FLEURY, Pierre THIERY et André MALVAUX,
  - SUPPLEANTS : Mesdames Agnès BEGNY, Karine PASSERA et Messieurs Michel ADIN, Jean BROYER, Roland CANIVENQ, Pierre DEMISSY, Philippe ETIENNE et Raoul MAS
- ACCEPTER d'intégrer toutes les associations intéressées au sein du collège des associations des usagers
- ACCEPTER d'intégrer toutes les personnes intéressées au sein du collège des associations de personnes handicapées
- PREND ACTE que l'EDPAMS de Belleville et Chatillon sur bar et l'Association Française des sclérosés en plaque souhaitent siéger au sein du collège des personnes handicapées.
- 
- PREND ACTE que Habitat 08 souhaite siéger au sein du collège des usagers

Le Président,

Francis SIGNORET

